

Département du Doubs

Arrondissement de Montbéliard

Canton de Montbéliard



MAIRIE

DE

COURCELLES-LES-MONTBELIARD

☎ 03.81.98.18.53

courcelleslesmontbeliard@wanadoo.fr

Mairie de COURCELLES-LES-MONTBELIARD

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal

Vendredi 04 octobre 2024
à 18h00 à la Mairie

Sous la présidence de :

Christian QUENOT, Maire

Présents :

Christian QUENOT, Janine BARTEL, Jean-Louis CARRERE, Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Josette PARENIN, Bernard MARTINA et Sylvie ROULLAIS (arrivée 18h12)

Représentés :

Hakima KOCH (procuration à Janine BARTEL)

Jean-Marc ETIENNEY (procuration à Christian QUENOT)

Damien LOCATELLI (procuration à Robert PERSONENI)

Absentes :

Sylvie BICHET

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Robert PERSONENI a été désigné secrétaire de séance.

1 – DELIBERATION - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L212-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de nommer un membre du Conseil municipal secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents ou représentés, désigne Monsieur Robert PERSONENI, secrétaire de la présente séance.

2 – DELIBERATION – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2024

Le procès-verbal de la séance du 19 juillet 2024 a été établi et transmis aux membres du Conseil Municipal.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal 19 juillet 2024.

3 – DELIBERATION - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) PHOTOVOLTAÏQUE – PARTICIPATION DE LA COMMUNE ET APPROBATION DE LA CONVENTION DE COOPERATION AVEC PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION (PMA)

Dans le cadre de son ambition stratégique de transition écologique, Pays de Montbéliard Agglomération poursuit son travail autour du développement des énergies renouvelables sur le territoire, et plus particulièrement du photovoltaïque.

Pour assurer ce déploiement, l'Agglomération pilote depuis quelques mois l'élaboration d'un premier **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** et la mise en place d'une convention avec les communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **de valider** la participation de la Commune à la démarche d'AMI photovoltaïque engagée par Pays de Montbéliard Agglomération qui en assurera le pilotage,
- **de proposer**, à cet effet et dans le cadre de cette démarche, les sites suivants :

Type de projet	Nom du site (référence des fiches d'études transmises)	Parcelle cadastrale	Conclusion pré-étude PMA
Au sol	Terrain vague (COU10)	AE 143	Site avec contraintes (petite superficie)
Au sol	Zone tennis (COU12)	AE 72 AE 73	Site intégrant au moins un critère d'exclusion (zone humide)
Au sol	Parcelle proche aérodrome (COU8)	AH 130	Site avec contraintes (végétation, pente, petite superficie)
Ombrières sur parking	Parking pont levis (COU3)	/	Site avec contraintes (petite superficie)
Ombrières sur parking	Parking périscolaire (COU4)	AE 155	Site avec contraintes (petite superficie)
Ombrières sur parking	Parking Scherrer (COU5)	AE 164 AE 166	Site avec contraintes (petite superficie)
Ombrières sur parking	Parking espace Jean Touret (COU6)	AC 312	Site avec contraintes (petite superficie)
Ombrières sur parking	Parking stade (COU7)	/	Site avec contraintes (arbres)
Ombrières sur parking	Parking cimetière (COU11)	/	Site avec contraintes (petite superficie)
Ombrières sur parking	Parking terrain de tennis (COU9)	AE 72	Site sans contraintes

- **d'approuver** le projet de convention de coopération joint en annexe,
- **d'autoriser** le Maire à le signer ainsi que tout document afférent à l'organisation de cette démarche d'AMI photovoltaïque.

4 – DELIBERATION - SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE ET CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR TERRITORIAL

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe et de créer un emploi de Rédacteur territorial, en raison de l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur d'un agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE :

- la suppression d'un emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe, à temps complet.
- la création d'un emploi de Rédacteur territorial, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 04 octobre 2024 :

Emploi d'Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe : - ancien effectif : 1 - nouvel effectif : 0	Cadre d'emploi : Rédacteur territorial Grade : Rédacteur territorial : - ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1
---	---

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 12.

5 – DELIBERATION - SUBVENTION RAVALEMENT ET ISOLATION EXTERIEURE DES FAÇADES

La Mairie aide ses administrés dans le cadre du ravalement de la façade de leur habitation située sur la commune. Cette subvention était fixée à 305 € maximum.

Le Maire propose de réviser cette subvention. Il propose d'inclure l'isolation par l'extérieur des habitations et d'augmenter le montant de la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- de financer à hauteur de 5 % du montant des travaux de ravalement et d'isolation extérieure des façades des maisons situées sur notre commune,
- de fixer le montant maximum de la subvention à 500€,
- approuve la condition d'octroi de la subvention au dépôt en mairie d'une déclaration préalable de travaux,
- que cette subvention ne sera pas accordée pour les nouvelles constructions.

6 – DELIBERATION - MODIFICATION REGLEMENT SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide d'effectuer des modifications au règlement intérieur de la salle des fêtes et **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le règlement joint en annexe. Il prendra effet à compter du 1er janvier 2025.

QUESTIONS DIVERSES

- **Informations :**
- Exception au règlement PPRI
- Avis favorable pour titularisation
- **Réalisations :**
- Mairie / école / périscolaire : installation de la téléphonie par fibre
- Espace J. Touret : Installation vidéoprojecteur et stores
- Achat sono portative
- **Projet en cours :**
- Présentation par le CAUE le 18 novembre :
- Entrée de village
- Espace Touret
- Déconstruction Beaux rivages
- Installation bornes de recharge
- Vidéosurveillance cimetière
- **Autres :**
- Eclairage stade
- Installation alarme espace Touret
- Théâtre Espace Touret
- Point R rue de la Crue
- Rénovation du trottoir rue des Fleurs
- Suppression nid de frelons
- Bilan festivités Capitale de la culture à Courcelles

CALENDRIER

- 10 octobre : CA du CCAS
- 19-20 octobre : Expo peinture
- 9 novembre : Théâtre
- 11 novembre : Cérémonie
- 29-30 novembre : Téléthon
- 14 décembre : Repas des anciens
- 18 janvier : vœux du maire à la population
-

La séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire de séance,
Robert PERSONENI



Le Président de séance,
Christian QUENOT

